

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 29 octobre 2020

Les douaniers de Bayonne saisissent 377 kg d'herbe dans de la paille

Le 23 octobre, les agents des brigades des douanes de Bayonne et Cambo-les-Bains ont contrôlé un camion et sa remorque frigorifique. Avec l'aide de l'un des camions de la brigade scanners mobiles de la douane, ils ont découvert 377 kg d'herbe de cannabis derrière un chargement compact de paille, supposé effectuer un trajet Espagne-Pays-Bas. La drogue, d'une valeur estimée à 3,8 millions d'euros sur le marché illicite de la revente à été saisie. Avec l'accord du parquet, la paille a été remise gracieusement à un exploitant agricole installé dans les Landes. Jugé en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Bayonne ce jour, le chauffeur a demandé un report pour préparer sa défense. L'affaire est renvoyée à l'audience du 19 novembre prochain.

Le contrôle a débuté à 15h30. Les douaniers n'étant pas en mesure de contrôler la paille très compacte contenue dans la remorque frigorifique immatriculée en Hollande, ils ont prié le chauffeur de les suivre sur un quai de déchargement, où le camion scanner des douanes les a rejoints.

Les radiographies prises ont révélé une différence d'homogénéité dans le chargement. Les douaniers ont alors fait appel à une société spécialisée équipée d'engins de levage, qui a extrait 10 rangées de paille permettant d'accéder, à 19h20, à six palettes filmées noires contenant 329 paquets d'herbe de cannabis. Le chauffeur a été placé en retenue douanière et le substitut du Procureur près le TGI de Bayonne immédiatement informé.

Sur son instruction, l'homme de nationalité néerlandaise âgé de 43 ans, a été remis à la police judiciaire de Bordeaux à l'issue de la procédure douanière. Environ 60 m³ de paille ont pu être remis gracieusement à un exploitant agricole landais.

En 2019, les services douaniers français ont saisi 52,3 tonnes de cannabis. L'herbe représentait 38 % des quantités saisies confirmant une tendance à l'augmentation de cette présentation au détriment de la résine. Cette tendance s'est confirmée en 2020 puisque l'herbe est devenue prépondérante dans les saisies douanières.

[POUR ALLER PLUS LOIN](#)

- [L'album photos : https://www.flickr.com/gp/douanefrance/1R12rJ](https://www.flickr.com/gp/douanefrance/1R12rJ)

Crédit images : Douane française